PETITES ANNONCES.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze, objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—tf

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE personne de couleur, parfaitement recommandable, offre ses services à une famille qui se propose de voyager. Elle s'occupe aussi des enfants, et en cas d'indisposition peut s'ainsi des soins de garde-malade. Elle fournira les meilleures références. S'adresser par lettres aux initiales J. M., au bureau de l'ABEILLE ou au No 341 rue Magazine. 24avril—7t

DEMANDES.

GASOLINE 86 gal., huiles, stoves, lampes, etc. F. Pecoul, 66 Chartres. Téléphone 1007 24 mars—1m

A VENDRE.

MEUBLES de seconde main en toute quantité pour du comptant. Ellison, encoignure Ste Anne et Royale. 8 av—1m

A LOUER

A LOUER—Dans le centre du Deuxième Arrt. une chambre élégamment meublée. S'adresser à C., Bureaux de l'Abeille, 73 rue de Chartres. 14 fév—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Live Oak Distillery Co. vs C. Stephenson.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans. — No 19,775. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 92 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 24me jour d'Avril 1894, à 11 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
40 bouteilles whiskey assorti, 21 bouteilles Johnnie-water, 17 pintes American beer, 5 quarts mêmes contenant du vin de Sherry, Porto, Tom Gin, Rhum de la Jamaïque et sirops ; 1 baril de whiskey ; 15 cruches vides ; 1 Table Poker ; 1 boîte de jetons. 2 carafes, etc., etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 avril—12 19 24.

W. A. Colly vs. Moore, Levy & Co.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. — No 19,777. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Félix Dubos, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 24 Avril 1894, à midi, à l'écurie rue Richard, entre Magazine et Constance, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un cheval et wagon et un lot de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON
12 avril—12 19 24 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Pierre Congot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,148.—Division C.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Congot, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
24 avril—24 28—mai 3

Succession de J. T. G. Guel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,350—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Lydia L. Guel, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
20 avril—20 24 29

Succession de Alexander W. Weems.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,460—Division C.
Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Alexander W. Weems, décédé : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22 avril—22 26—mai 1

Solomon Blum vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,037—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Isac K. Levy, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
21 avril—21 25 29

Succession de Geronime Jordan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,173—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Rudolph Matas, exécuteur testamentaire dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17 avril—17 21 26

Succession de Edward Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,452—Division D.—Attendu que Mme Adelina Kissinger, veuve Edward Kane, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Kane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
19 avril—19 22 28

Succession d'Emilie Peu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8,999—Division C.—Attendu que Jno. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emilie Peu, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
22 avril—22 26—mai 1

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 42,134 — Division A.—Fidèle Argon vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire, Fidèle Argon, soit convoquée et tenue par devant P. D. Charbonnet, notaire, en son bureau, No 122 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 21me jour de mai 1894, à 11 h. du M., afin de délibérer sur et déterminer sur l'application pour un répit et rester sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soit suspendues. Ainsi et que P. J. Rhodes, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 avril 1894.
Signé THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 av 24—mai 8 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 42,384. Division D. — Chas. C. Heyl vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire soit et est par le présent acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue par devant M. T. Ducros, Esq., notaire public, en son bureau, No 108 rue Gravier, en cette ville, le MARDI, 1er jour de mai 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire énoncées en sa requête et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures rester claires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1894.
Signé P. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
17avril—17 21 26—1er mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 42,307—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Rudolph Matas, exécuteur testamentaire dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
20 av—20 24 29

Succession de Alexander Lécourt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,428.—Division B.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander Lécourt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
20 avril—20 24 29

Succession de Jamine Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,331—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Rudolph Matas, exécuteur testamentaire dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17 avril—17 21 26

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Aux soins de la
Central American Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN

PAR FOURTON & FISCHER.

PLACEMENT ATTRAYANT.
La résidence et magasin en briques à deux étages de choix et situé dans le centre de la ville, avec
Une Bâtisse à deux étages au fond.
No 130 rue de Chartres, près St-Louis,
Admirablement situé dans une rue populaire et pavée, à proximité de tous les conforts et agréments.

SERA VENDU à l'encan, le MERCREDI, 25 avril 1894, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, où le plan est exposé.
Conditions—Moitié ou plus comptant, la balance à 1 an avec 6 0|0 d'intérêt et les clauses usuelles.
Acte de vente, pardevant Geo. C. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur. Taxes de 1894 assumées par l'acquéreur.
Dépôt de 10 pour cent requis au moment de la vente.
FOURTON & FISCHER, Encanteurs.
15 av—15 22

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante Maison-Cottage
AVEC TERRAIN EMBELLI,
NO 949 RUE CAMP,
Coin N. E. de la rue Antonine,
—ET—
Un joli cottage double en bois
Nos 1,237 et 1,239 rue Magazine,
Entre les rues Valence et Bordeaux.
Succession de J. T. G. Guel.
No 41,350—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 23 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 1er avril 1894 et d'un ordre supplémentaire en date du 20 avril 1894, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour Division B, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1o **La charmante maison-cottage**, No 949 rue Camp, coin N. E. de la rue Antonine, dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Camp, Chestnut, Fonchet et Antonine, retirée du trottoir, entourée d'une jolie barrière en fer, et ayant galeries, corridors, plusieurs chambres, chambres à bain, hangar, cuve, etc., le terrain est embelli d'un jardin et de plateb andes. Le terrain consiste en deux lots, désignés par les Nos 7 et 8 mesurant chacun 31 pieds 3 pouces sur la rue Camp sur une profondeur de 125 pieds, le lot No 8 forme l'encoignure des rues Camp et Antonine le tout conformément à un plan du faubourg Pislant et Delachaise fait par C. A. Hedin voyer et déposé à l'étude de Théodore Goyot, notaire en cette ville, située dans un voisinage paisible et agréable, sur une rue large et entouée de belles jolies résidences étant une des plus jolie maisons que l'on puisse trouver.
2o **Le joli cottage double en bois** Nos 1,237 et 1,239 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Magazine, Camp, Valence et Bordeaux, retiré du trottoir et ayant galerie de face et de côté, 7 chambres, cabinet, hangar, cuve et jardin de chaque côté : le terrain comprend deux lots désignés comme suit :
1o **Un certain lot de terre** désigné par le No 7 sur un plan de C. A. Hedin, ingénieur et voyer, en date du 7 avril 1851, déposé en l'étude de J. A. Beard, ancien encanteur en cette ville, mesurant 30 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.
2o **Un certain lot en portion de terre** touchant au lot ci-dessus décrit, mesurant, commençant à un point de 120 pieds de distance de l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux, 29 pieds de face à la rue Magazine, 150 pieds de profondeur sur la ligne près de la rue Valence, 99 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Bordeaux, plus un angle droit 2 pieds, puis une seconde profondeur de 50 pieds 9 pouces, et 30 pieds de largeur dans le fond, étant le tout du lot désigné par le No 8, sur le dit plan fait par Hedin avec une exception d'une parcelle de 2 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 39 pieds 3 pouces pris sur un côté du dit lot près de la rue Bordeaux.
C'est un voisinage paisible ; elle est toujours occupée par de bons locataires, assurant un placement sûr et profitable.
Conditions—Un tiers au plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocat, si vente opérée par l'intermédiaire du juge de la dite ville des billets. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur des dits billets, assumant les taxes de 1894 et exigibles de 1894 par l'acquéreur en sus du prix de son acquisition 10 pour cent comptant du prix de vente seront requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. D. Tayler, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 avril—21 28—mai 3 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James D. Houston.
No 41,590.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 16 mai 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 12 avril 1894, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—
La magnifique Plantation Sucrière Ben Hur consistant :
1o **Un certain morceau de terre** situé dans la paroisse East Baton Rouge, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, a peu près onze milles plus bas que la ville de Baton Rouge comme et désigné comme la Plantation Mulberry Grove, et ayant plus ou moins vingt-huit arpents de face au fleuve Mississippi, bornée au haut par la Plantation Hollywood, au bas par la Plantation Chatsworth et dans le fond par les terres appartenant aux héritiers de Deunie Dugro et ainsi par le Bayou Goutatte, ayant à peu près seize cents arpents de superficie, avec tous les droits, voies et servitudes qui y appartiennent.
2o **Un autre morceau de terre en plantation**, connu comme Holly Wood, situé dans la paroisse de Baton Rouge, Etat de la Louisiane, à une distance d'à peu près dix milles au bas de la ville de Baton Rouge, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, ayant à peu près douze cent-douze acres et ayant une façade au fleuve Mississippi de vingt-huit arpents, plus ou moins, avec toute la profondeur qui appartient, bornée au haut par la terre, maintenant ou anciennement appartenant à Pauline Hebert, et par un morceau de terre anciennement faisant partie de la dite plantation, vendue par feu Duncan E. Kenner à A. S. Gilbert R. E. Dwigre et N. E. Dwigre, par un acte passé pardevant L. N. Triat, notaire, le 12me jour d'octobre 1886, au-dessous par les terres connues comme Plantations Mulberry Grove, maintenant la propriété du dit défunt, et à l'arrière par les terres anciennement appartenant à Rickey et autres.
Les deux morceaux de terre ci-dessus décrits comprennent ce qui est, ou étant connu et désigné comme la Plantation Ben Hur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, incluant sucrerie, machines, appareils pour une manufacture d'un joli grade de sucre, chaudières, grange, animaux, wagons, etc., et toutes les autres choses qui y appartiennent ensemble avec toute la récolte en cultivation.
Conditions—L'acquéreur assumera une hypothèque de trente-deux mille cinq cents dollars due le 19 février 1895, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, et le reste comptant, et le paiement des taxes de 1894. 10 pour cent comptant du prix de l'achat seront requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Jas Simeon notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 avril—14 21 28—mai 5 12 16

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Helena McArtin, épouse décédée de Francis Hagan.
No 40,891—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

No 125 rue Sud Claiborne.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 529 rue Carondelet—MERCREDI, 25 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Moreno, juge de la susdite Cour Division C, signé et daté le 16 mars 1894, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan :
Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 125, Sud Claiborne, située dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Perdido, Claiborne et Willow, désignée par le No 6, sur un plan qui en a été fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 11 octobre 1870, d'après lequel la dite portion mesure 76 pieds, 6 pouces et 4 lignes de façade rue Claiborne; 19 pieds 4 pouces de profondeur sur la limite située la plus proche de la rue Willow, 27 pieds de profondeur de l'autre côté la plus proche de la rue Clara et 30 pieds 8 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations comprennent une maison de résidence à deux étages en bois, ayant sept chambres, savoir, sitrne, etc.
Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes de ville et d'Etat sur la propriété, pour l'année 1894.
L'acte de vente pardevant Basil. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mars—30 29—av 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour Effectuer
—UN—
PARTAGE.
—UNE—
Grande Vente
—DE—
PROPRIETES
—DE—
VALEUR ET VACANTS
—DANS LE—
Premier, Troisième, Quatrième, Sixième et Septième Districts.
Magasins en Briques,
Résidences en Briques,
Résidences en Bois,
COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES,
SITES POUR BATIR
Propriétés Foncières
DE CHOIX,
POUR
OCCUPATION, PLACEMENT, SPECULATION,
COMPRENANT
La Résidence en Briques à Trois Etages,
No 215 rue St-Charles,
Entre les rues Julie et St-Joseph, avec Terrains Spacieux, Remise, Ecurie, etc.
La Résidence en Briques à Trois Etages,
No 261 rue du Camp,
entre les rues Delord et Calliope.
Trois Magasins en Briques à Trois Etages,
Nos 63, 65 et 67 rue Girod,
Entre les rues Tchoupitoulas et Commerce.
Un Cottage en Bois Confortable,
No 479 rue South Rempart,
entre les rues Enterpe et Terpsichore.
Le Cottage à Double Corps de Logis,
Nos 417 et 419 rue South Franklin.
Entre les rues Terpsichore et Melpomène.
Vingt Lots de Terre de Valeur,
Sur le North Eastern R. R.,
Un ilet de la rue Claiborne.
Un Nouveau Cottage Double Recouvert en Ardoises,
Nos 221 et 221 1|2 rue Sixième,
Entre les rues Colisée et Chestnut.
La Charmante Résidence de Famille,
—Au coin de—
L'Avenue St-Charles et de la rue Bordeaux.
Terrains Ravissants 150x186 pieds.
Deux Terrains en Bâtir,
A l'arrière de la Résidence ci-dessus,
Chacun 60x150 pieds, faisant face à la rue Bordeaux.
Cet Ilet de Terre de Valeur,
—Borné par—
Les rues Lowerline, Clinton, Troisième et Burthe, près du Nouveau Chemin de Fer "Judah Hart" et de l'avenue St-Charles.
Trois Lots Splendides pour Bâtir,
Rue Colapissa,
Chacun 61x122 pieds.
Toutes des Propriétés de Valeur et Désirables,
VENDUES POUR EFFECTUER
—UN—
PARTAGE,
Aux derniers et plus haut enchérisseurs, sans réserve,
—Dans l'Affaire de—
VVE THOMAS O'RORKE
—VS—
S. S. RUSHA ET AL.
Dossier No 41,231—Cour Civile de District—Division A.
—LE—
Mercredi, 2 Mai 1894
A au Long Crédit. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—Le MERCREDI, 2 MAI 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendue le 15 mars 1894, et signée le 21 mars 1894, Dossier No 41,231, dans l'affaire de la veuve Thomas O'Rorke vs S. S. Rusha et al., pour effectuer un partage, les propriétés suivantes dont il est divisible, à l'enchère publique, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

L'Elégante Résidence de Famille
No 215 rue St-Charles.

1o **Une portion de terre irrégulière** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 217, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Julie et St Joseph. Ladite portion comprend quatre lots séparés, tous contigus et adjacents, et sont décrits comme suit, à savoir—
Premièrement. Deux lots de terre désignés par les Nos 12 et 14 qui sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit :
Le No 13 mesure 25 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue St Charles sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces entre lignes parallèles faisant face dans le fond à une allée commune de 20 pieds de large qui avec de grands carrés, qui ouvre sur la rue Julie et en commun à ce lot et autres lots qui lui sont adjacents.
Le No 14 est un lot irrégulier, contigu, et mesure environ 59 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue St-Charles, environ 3 pieds 6 pouces dans sa largeur dans le fond et faisant face à l'allée décrite ci-dessus, sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces sur la ligne de côté touchant au lot No 13, et 170 pieds 6 pouces, plus ou moins de profondeur sur l'autre côté le plus rapproché de la rue St-Joseph, sur une ligne diagonale, et avec le lot 13, est désigné par la lettre D étant la même propriété acquise par les propriétaires actuels du Female Orphan Society, d'après un acte pardevant T. O. Starke, ex-notaire, le 3 avril 1856.
Deuxièmement — Un certain lot en certaine portion de terre contigu au précédent dans le fond et la ligne de côté supérieure, décrit comme suit :
Commençant au point où la ligne de division du lot No 14 et lot A intersecte la ligne de côté du lot No 14 la plus rapprochée de la rue St-Joseph, puis du dit point une ligne courant vers la rue Carondelet et parallèle à la rue St-Joseph, une distance de 44 pieds 2 pouces jusqu'à ce que la dite ligne frappe la ligne de côté du lot B, la plus rapprochée de la rue Carondelet, puis sur la dite ligne vers la rue Julie, une distance de 41 pieds 8 pouces et 6 lignes, puis à angles droits courant vers la rue St-Charles, une distance de 11 pieds 1 pouce et 5 lignes, puis 25 pieds 1 pouce et 5 lignes sur une ligne directe au point de départ et désigné par la lettre C, étant la même propriété acquise par les propriétaires actuels de Thomas Hale, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 18 mars 1856.
Troisièmement—Une certaine portion ou fraction de terre contigu au lot ci-dessus laquelle mesure 40 pieds sur la ligne la divisant de la propriété de feu I. W. Moon, qui fait face à la rue St-Joseph et courant parallèle à la rue St-Joseph à une distance de 150 pieds de la dite rue, 10 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Carondelet touchant au lot F et la divisant de la propriété de feu C. Titus, 3 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et sur une ligne irrégulière comme suit : 23 pieds 5 pouces sur une portion de cela et 17 pieds 11 pouces sur le reste de la portion et adjacent au lot G et désigné par la lettre E, étant le même propriété acquise par les propriétaires actuels de Isaac W. Moon, d'après un acte pardevant Walter H. Peters, ex-notaire le 16 avril 1857.
Quatrièmement—Une certaine portion ou fraction de terre contigu à celle ci-dessus, et mesure 26 pieds, 3 pouces sur la ligne la divisant de la propriété de feu Frazier Titus, qui fait face à la rue St-Joseph, puis 10 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et sur une ligne irrégulière comme suit : 23 pieds 5 pouces sur une portion de cela et 17 pieds 11 pouces sur le reste de la portion et adjacent au lot G et désigné par la lettre E, étant le même propriété acquise par les propriétaires actuels de Isaac W. Moon, d'après un acte pardevant Walter H. Peters, ex-notaire le 16 avril 1857.
Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et en mesure américaine.
Les améliorations consistent en une **élégante résidence en briques à deux étages avec bâtisses en brique à trois étages dans le fond et une remise et écurie en briques à deux étages, avec couvertes en ardoises** et ardoises et comme comme le No 215 rue St-Charles et à un corridor spacieux à chaque étage avec des salons décorés avec arches et admirablement décorés, salle à manger, salle d'attente, cuisine et plusieurs autres chambres en bas dans la bâtisse principale, et quelque 15 chambres ou plus et cabinets, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., aux étages supérieurs, avec de nombreuses cheminées en marbre dans les principales chambres, et de belles installations de gaz partout, des alcoves dans les murs, office, etc.
La **Remise et Ecurie** ont de nombreuses compartiments assez amples pour nombre de voitures et d'animaux, outre deux chambres à domestiques, des chambres pour le bois, la charbon et les bananas, il y a aussi 2 citernes et un hydrant, avec une grande provision d'eau, le tout en très bon état et louée jusqu'au 30 septembre 1894 à un loyer nominal de $100 par mois.
La Potence de côté est grande et on peut en faire l'une des plus jolies dans ce voisinage. Le tout admirablement adapté pour une résidence privée aisonnable.

Résidence en Briques à Trois Etages,
No 261 rue du Camp.

2o **Cette résidence en briques à trois étages rec overte en ardoises, très bien située**, No 261 rue du Camp, entre Delord et Calliope, avec la rue St Charles à l'arrière, étant dans l'îlet No 183, Premier District, et a une entrée pour le buggy et corridor au second étage et quelque 13 chambres en plus en bas dans la bâtisse principale, et quelque 15 chambres ou plus et cabinets, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., avec étages supérieurs, avec de nombreuses cheminées en marbre dans les principales chambres, et de belles installations de gaz partout, des alcoves dans les murs, office, etc.
La **Remise et Ecurie** ont de nombreuses compartiments assez amples pour nombre de voitures et d'animaux, outre deux à chambres à domestiques, des chambres pour le bois, le charbon et les bananas, il y a aussi 2 citernes et un hydrant, avec une grande provision d'eau, le tout en très bon état et louée jusqu'au 30 septembre 1894 à un loyer nominal de $100 par mois.
La Potence de côté est grande et on peut en faire l'une des plus jolies dans ce voisinage. Le tout admirablement adapté pour une résidence privée aisonnable.

Résidence en Briques à Trois Etages,
No 261 rue du Camp.

Trois Magasins en Briques à Trois Etages,
Nos 63, 65 et 67 rue Girod,
Entre les rues Tchoupitoulas et Commerce.

Un Cottage en Bois Confortable,
No 479 rue South Rempart,
entre les rues Enterpe et Terpsichore.

Le Cottage à Double Corps de Logis,
Nos 417 et 419 rue South Franklin.
Entre les rues Terpsichore et Melpomène.

Vingt Lots de Terre de Valeur,
Sur le North Eastern R. R.,
Un ilet de la rue Claiborne.

Un Nouveau Cottage Double Recouvert en Ardoises,
Nos 221 et 221 1|2 rue Sixième,
Entre les rues Colisée et Chestnut.

La Charmante Résidence de Famille,
—Au coin de—
L'Avenue St-Charles et de la rue Bordeaux.
Terrains Ravissants 150x186 pieds.

Deux Terrains en Bâtir,
A l'arrière de la Résidence ci-dessus,
Chacun 60x150 pieds, faisant face à la rue Bordeaux.

Cet Ilet de Terre de Valeur,
—Borné par—
Les rues Lowerline, Clinton, Troisième et Burthe, près du Nouveau Chemin de Fer "Judah Hart" et de l'avenue St-Charles.

Trois Lots Splendides pour Bâtir,
Rue Colapissa,
Chacun 61x122 pieds.

Toutes des Propriétés de Valeur et Désirables,
VENDUES POUR EFFECTUER
—UN—
PARTAGE,
Aux derniers et plus haut enchérisseurs, sans réserve,
—Dans l'Affaire de—
VVE THOMAS O'RORKE
—VS—
S. S. RUSHA ET AL.
Dossier No 41,231—Cour Civile de District—Division A.
—LE—
Mercredi, 2 Mai 1894
A au Long Crédit. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—Le MERCREDI, 2 MAI 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendue le 15 mars 1894, et signée le 21 mars 1894, Dossier No 41,231, dans l'affaire de la veuve Thomas O'Rorke vs S. S. Rusha et al., pour effectuer un partage, les propriétés suivantes dont il est divisible, à l'enchère publique, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

L'Elégante Résidence de Famille
No 215 rue St-Charles.

1o **Une portion de terre irrégulière** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 217, borné par les rues St-Charles, Carondelet, Julie et St Joseph. Ladite portion comprend quatre lots séparés, tous contigus et adjacents, et sont décrits comme suit, à savoir—
Premièrement. Deux lots de terre désignés par les Nos 12 et 14 qui sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit :
Le No 13 mesure 25 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue St Charles sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces entre lignes parallèles faisant face dans le fond à une allée commune de 20 pieds de large qui avec de grands carrés, qui ouvre sur la rue Julie et en commun à ce lot et autres lots qui lui sont adjacents.
Le No 14 est un lot irrégulier, contigu, et mesure environ 59 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue St-Charles, environ 3 pieds 6 pouces dans sa largeur dans le fond et faisant face à l'allée décrite ci-dessus, sur une profondeur de 160 pieds 6 pouces sur la ligne de côté touchant au lot No 13, et 170 pieds 6 pouces, plus ou moins de profondeur sur l'autre côté le plus rapproché de la rue St-Joseph, sur une ligne diagonale, et avec le lot 13, est désigné par la lettre D étant la même propriété acquise par les propriétaires actuels du Female Orphan Society, d'après un acte pardevant T. O. Starke, ex-notaire, le 3 avril 1856.
Deuxièmement — Un certain lot en certaine portion de terre contigu au lot précédent dans le fond et la ligne de côté supérieure, décrit comme suit :
Commençant au point où la ligne de division du lot No 14 et lot A intersecte la ligne de côté du lot No 14 la plus rapprochée de la rue St-Joseph, puis du dit point une ligne courant vers la rue Carondelet et parallèle à la rue St-Joseph, une distance de 44 pieds 2 pouces jusqu'à ce que la dite ligne frappe la ligne de côté du lot B, la plus rapprochée de la rue Carondelet, puis sur la dite ligne vers la rue Julie, une distance de 41 pieds 8 pouces et 6 lignes, puis à angles droits courant vers la rue St-Charles, une distance de 11 pieds 1 pouce et 5 lignes, puis 25 pieds 1 pouce et 5 lignes sur une ligne directe au point de départ et désigné par la lettre C, étant la même propriété acquise par les propriétaires actuels de Thomas Hale, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 18 mars 1856.
Troisièmement—Une certaine portion ou fraction de terre contigu au lot ci-dessus laquelle mesure 40 pieds sur la ligne la divisant de la propriété de feu I. W. Moon, qui fait face à la rue St-Joseph et courant parallèle à la rue St-Joseph à une distance de 150 pieds de la dite rue, 10 pieds, 11 pouces et 7 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Carondelet touchant au lot F et la divisant de la propriété de feu C. Titus, 3 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Charles et sur une ligne irrégulière comme suit : 23 pieds 5 pouces sur une portion de cela et 17 pieds 11 pouces sur le reste de la portion et adjacent au lot G et désigné par la lettre E, étant le même propriété acquise par les propriétaires actuels de Isaac W. Moon, d'après un acte pardevant Walter H. Peters,